
Adresse à la barre des administrateurs du département du
Vaucluse venus déposer le cœur du représentant Gasparin, lors
de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre des administrateurs du département du Vaucluse venus déposer le cœur du représentant Gasparin, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39651_t1_0372_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen d'Auvergne, volontaire au 8^e bataillon de l'Aisne, actuellement à l'hôpital du Nord, demande des secours dont il a le plus grand besoin.

Renvoyé au comité de la guerre (1).

Les citoyens Arnoux, administrateur du département de Vaucluse, et Fabre, procureur de la commune de Camaret, se présentent à la Convention, en qualité de députés des autorités constituées du département de Vaucluse; ils apportent le cœur du brave Gasparin, notre collègue, mort à la suite de ses pénibles travaux, qu'ils déposent sur l'autel de la patrie, avec 126 marcs 7 onces vaisselles d'argent, qui ont été découverts dans la maison du ci-devant Grammont, qui l'avait recélée dans quatre murs avant son émigration; plus, une paire de bougies d'argent, remise par un vertueux patriote, et une croix de Saint-Louis; ils annoncent aussi qu'ils ont fait tomber sous la hache de la loi trois émigrés, et huit chefs de révolte.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'Adresse des administrateurs du département de Vaucluse (3).

Les administrateurs du département de Vaucluse à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« La mort vient d'enlever à la patrie un de ses plus ardents défenseurs, un citoyen digne, par ses vertus civiques, du titre auguste de représentant du peuple. Gasparin, dont la réputation intacte a soutenu dans cette enceinte l'honneur de la contrée qui nous délègue, Gasparin, cher à tous les cœurs amis de la liberté, cher à l'armée qui doit faire disparaître l'ombre même de la ville infâme. Gasparin n'est plus.

« Ses dernières paroles ont été celles-ci : *Marchons tous sous les murs de Toulon, ça ira, la République triomphera.* Les veilles continues, les longues fatigues avaient épuisé chez lui les facultés de la vie; il l'a perdue pour la République. Toutes les Sociétés populaires du district d'Orange, celle d'Avignon, l'Administration du département de Vaucluse ont pensé que la mémoire de Gasparin était chère à ses collègues, et que l'offrande de son cœur serait agréable à la Convention. Nous l'apportons pour le déposer au sommet de la Montagne, ce cœur qui fut toujours embrasé du désir de la voir triomphante; et si la patrie est terrible,

avec justice, pour les traîtres, à la vertu, la patrie est reconnaissante. »

(*Suivent 17 signatures.*)

Procès-verbal (1).

Extrait des registres du conseil d'administration du département de Vaucluse.

Séance publique du 27 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

L'Administration du département de Vaucluse, ayant entendu une députation de toutes les autorités constituées et de la Société populaire de la commune d'Orange, sur la demande d'envoyer deux commissaires pour déposer dans le sein de la Convention le cœur du représentant du peuple Gasparin;

Partageant avec enthousiasme les intentions d'Orange, et voulant présenter autant qu'il est en elle l'expression de ses sentiments pour la mémoire de Gasparin;

Le procureur général syndic en remplacement entendu,

Arrête :

Que les citoyens Arnoux et Fabre, procureur de la commune de Camaret iront, en qualité de députés de l'Administration, porter le cœur de Gasparin dans le sein de la Convention, et demander qu'il soit placé dans le Panthéon.

Que ses commissaires lui présenteront le procès-verbal de la séance de l'Administration, dans lequel elle a consigné ses regrets sur la perte de Gasparin, et le désir qu'elle avait de perpétuer le souvenir de ses vertus.

BOSSE, *vice-président*; COTTIER Julian, *secrétaire général*.

Suit la teneur du procès-verbal visé dans le document qui précède (2).

Extrait des registres du conseil d'administration du département de Vaucluse.

Séance publique du 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Arnoux, membre de l'Administration, un de ses commissaires, pour assister aux obsèques du représentant Gasparin, décédé à Orange, fait, au nom de l'Administration, son rapport :

« Citoyens,

« L'administration ne pouvant se transporter en corps à Orange pour donner à la mémoire de Gasparin le témoignage de reconnaissance qu'elle croyait lui devoir, elle nous chargea, mes collègues et moi, de remplir cette mission pénible, et douce en même temps. Nous venons, citoyens, nous en acquitter.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 237.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808. *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793). *Journal de la Montagne* [n^o 18 du 11^e jour du 3^e mois de l'an II (dimanche 1^{er} décembre 1793), p. 143, col. 1].

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.

(2) *Ibid.*